

**Discours du Président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne**

**Centenaire de l'Amicale des maires du Lot-et-Garonne**

**Boussès le 8 octobre 2011**

Monsieur le Préfet,

Messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les conseillers généraux,

Mesdames et messieurs les maires, chers collègues,

Mesdames et messieurs les anciens maires,

Messieurs les anciens présidents de l'Amicale des Maires,

\*\*\*\*\*

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi de célébrer avec vous aujourd'hui le centième anniversaire de la création de notre association des maires du Lot-et-Garonne.

Un siècle. L'Amicale est maintenant en âge une vieille dame mais qui sait se régénérer pour demeurer comme elle l'a été au cours de ce siècle passé à l'unique service de nos 319 maires et communes.

Car il s'agit là de sa vocation première : « être au service de nos maires » !  
Leur apporter l'information nécessaire à l'exercice d'une fonction qui a

considérablement évolué depuis sa création, mais cela, j'y reviendrai largement par la suite.

Je tiens à adresser tout d'abord mes remerciements au nom du Conseil d'Administration de l'Amicale des maires du Lot-et-Garonne. A tous ceux qui sont venus de loin, maires en exercice et anciens maires de notre département.

Je tiens à remercier les services de l'Etat au premier rang desquels monsieur le Préfet et messieurs les sous-préfets d'avoir répondu présent à cette célébration et par conséquent les services de gendarmerie de leur présence pour sécuriser les accès à Boussès.

Je remercie les habitants de Boussès, Monsieur le maire, François THOLLON-POMMEROL de nous accueillir ici dans votre commune. Je sais que cela n'a pas été facile. Vous vous êtes pliés en 4 pour faire de ce centenaire un évènement réussi. Je remercie Monsieur le maire de Durance, Bernard DAUDE-LAGRAVE et son instituteur qui a mobilisé ses élèves un samedi midi pour que le dépôt de gerbes au monuments aux morts ait un retentissement tout particulier avec notre hymne national. Je remercie, bien évidemment, la communauté des communes des Coteaux et landes de Gascogne et son Président, d'avoir mis à disposition des agents et le matériel nécessaires à cette célébration. Je remercie les mairies de Villeneuve et Marmande pour le

prêt du matériel (tables et chaises) et la ville d'Agen pour les plantes, la tribune.

Enfin, par anticipation, merci à nos prestataires, à Patricia MEZERGUE, à Fabrice BIAZOLLO pour le repas, à la compagnie des Balladins pour le spectacle et aux veneurs d'Epernon.

\*\*\*\*\*

Alors, pourquoi avoir choisi de célébrer le centenaire de notre Amicale ? Pourquoi avoir choisi de le faire alors que nous vivons dans une période de crise mondiale si importante, alors que nos communes traversent et vont traverser des périodes de vaches maigres au niveau des dotations de l'Etat ?

Nous avons choisi de le faire puisque très simplement, la vocation de notre amicale de solidarité entre communes va être renforcée justement par l'effet de cette crise.

Nous avons choisi de célébrer ce centenaire parce que notre fonction de maire est à la croisée des chemins.

Notre fonction a en un siècle considérablement évolué.

Issue du mouvement communal du XIème siècle, avec un maire dont le mot est issu de « maior » qui signifie « représentant du domaine, administrant le

village pour le compte du seigneur », le maire appelé échevins, pair, conseiller ou capitoul a vu ses fonctions évoluer au cours des siècles. Ce n'est qu'en 1790 que le statut de la commune a été édicté en définissant le maire comme celui qui gère la commune et y représente les intérêts de l'Etat. Au XIXème siècle, le maire n'est plus que le représentant de l'Etat. Il est à l'époque désigné. La monarchie de juillet, le 21 mars 1831 fait élire un conseil municipal par les contribuables les plus fortunés. La seconde République fait élire les maires par le conseil municipal, lui-même élu au suffrage universel. Pour l'anecdote, les maires des communes de plus de 10 000 puis 20 000 habitants étaient désignés par l'Etat.

C'est au cours du XXème siècle, qui aura connu 3 Républiques, deux guerres mondiales, une guerre froide, des guerres de décolonisation... la chute du monde bi-polaire, que la fonction et les responsabilités du maire auront le plus évoluées.

Cette fonction, à l'aube de notre XXIème siècle à peine entamé, va encore se transformer puisque la réforme territoriale, et particulièrement celle de l'intercommunalité, a été votée il y a peu. Cette réforme, oh combien fondamentale est encore l'objet de discussions particulièrement à l'aube d'une élection présidentielle en 2012.

Le maire est au centre de nombreux débats. Il est la personnalité politique la plus appréciée par les électeurs, l'élection où la participation est la plus importante tant cette proximité s'avère indispensable pour nos administrés.

Cependant, paradoxalement, le maire est celui dans nos communes de moins de 500 habitants souvent celui qui recueille le moins de suffrage tant sa fonction est exposée aux yeux de ses administrés.

Les responsabilités se sont accrues en l'espace de cent ans. Elles font que beaucoup d'entre nous sont usés par la fonction, s'engagent pour un, voire deux mandats, puis jettent l'éponge épuisés et usés. C'est ainsi qu'à chaque renouvellement municipal dans notre département à peu près un tiers de nos maires ne souhaitent plus se représenter. C'est ainsi, que certaines communes connaissent les plus grandes difficultés à leur trouver un successeur.

Les attentes de nos administrés sont croissantes. Il s'agit là d'un phénomène sociétal qui s'explique par la dilution en cent ans des intermédiaires qu'étaient le médecin, le curé ou l'instituteur. Ils ont déserté nos petites communes et le seul qui reste aujourd'hui est le maire. Alors, il est contraint de cumuler les fonctions de confesseur, de soigneur, d'éducateur, de médiateur et j'en passe...

Il y a cent ans, nos solidarités étaient plus fortes. La société post-moderne, comme le disent nos philosophes est passée par là. L'individu, et la nouvelle religion de l'individualisme, triomphe... le maire est bien souvent celui qui fait le lien. Le lien avec les institutions, le lien entre les familles et entre les administrés.

Alors, madame ou monsieur le maire est le premier que l'on contacte quand des bêtes s'échappent d'un pré, le maire est le premier que l'on contacte quand on a une coupure de courant, le maire est le premier que l'on contacte quand des gamins font du chantier... en bref, le maire est attendu partout et il doit répondre à toutes les requêtes qu'elles soient ou non de ses compétences et fonctions.

\*\*\*\*\*

Nous nous trouvons aujourd'hui, en 2011, à l'aube de changements importants dans la relation entre le maire et l'Etat. Nous venons de voter nos premiers budgets après la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un ensemble d'impôts nouveaux constituant une vraie révolution dans l'organisation des recettes de nos communes.

Nous sommes et devons l'être dans une politique où la maîtrise de nos déficits publics n'est plus un objectif parmi tant d'autres, il est un impératif absolu pour éviter notre faillite. Inéluctablement, en conséquence, la chute des dotations de l'Etat à nos communes et à nos intercommunalités.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales accélère de manière décisive la construction intercommunale de notre pays. Selon les premières estimations, cette loi aboutira à la disparition d'environ 45 % des syndicats intercommunaux dans lesquels nos communes sont impliquées et à la réduction d'environ 35% du nombre de communautés d'agglomération et de communautés de communes.

L'ensemble de ces changements constitue pour nous les maires, et à travers nous pour nos administrés, un changement considérable.

Nous sommes les plus lucides sur les difficultés financières de notre pays et sur celles de nos administrés. Nous gérons dans notre immense majorité nos communes de manière prudente, en bonne mère ou en bon père de famille, et nous savons bien que, comme l'Etat, les collectivités locales françaises devront faire des économies d'échelle dans les années qui viennent.

Nous savons pertinemment que la maîtrise de la dépense publique locale passe d'abord par les économies d'échelle que nous pourrons faire en agissant ensemble grâce à des intercommunalités qui auront, enfin, la dimension de nos bassins de vie.

Et c'est pour cette raison que le volet intercommunal de la loi du 16 décembre 2010 fait consensus sur ses fondamentaux.

Lorsque nous avons reçu le Président de la République le 30 juin dernier, je lui ai porté le message au nom de tous, du temps qu'il nous fallait pour travailler à l'élaboration d'une carte intercommunale audacieuse. Nous avons eu ce temps et sommes à l'aube d'ici quelques semaines d'une refonte importante de notre carte intercommunale.

Pour autant, je reste persuadé que ces intercommunalités, ces regroupements pour une plus grande efficacité et un meilleur service à nos administrés ne sonnent pas pour autant le glas de nos communes rurales. J'en suis aujourd'hui fermement convaincu.

La mairie reste la pierre angulaire de la construction territoriale française du XXIème siècle.

\*\*\*\*\*

Alors, pour finir mon propos, notre amicale dans tout cela. Cent ans au service de nos 319 maires.

Une association qui a été créée en 1911 avec les mêmes missions que celles d'aujourd'hui : rendre service à nos maires. Aujourd'hui, sa vocation essentielle est d'apporter une plus-value pour l'exercice de la fonction de maire.

Ainsi, nous organisons des séminaires d'information et de formations pour nos élus. Je pense à ceux que nous avons récemment organisé autour de la téléphonie, de l'accès internet, de l'urbanisme réglementaire, sur le rôle du médiateur de la République et j'en passe. Chaque fois, vous répondez, vous directement ou vos élus, présents et je vous en remercie.



L'amicale s'est par ailleurs engagée dans la création d'une association de formation des élus avec le centre de gestion. Cette association, l'AFEL 47, démarre à peine. Les formations dispensées ont été définies sur la base de vos attentes et de vos disponibilités. Je vous engage tous à y consacrer un peu de votre temps... vous en gagnerez par la suite !

Notre vocation est aussi et surtout de vous transmettre toute l'information que la fonction de maire exige. Dans un pays où les règles, règlements, normes évoluent sans cesse, il nous est apparu indispensable de vous mettre à disposition un site internet dédié au sein duquel toute l'information dont vous avez besoin est accessible. Pour ceux qui ne sont pas encore familiers avec l'internet, il y a toujours le téléphone et notre assistante au bout du fil qui vous trouvera l'information dont vous avez besoin.

L'amicale est bien entendu aussi l'interlocuteur et représentant des maires au niveau des instances de l'Etat, des commissions, sous commissions et autres au niveau départemental. Nous avons notre mot à dire, comme vous le savez un peu partout, que cela soit au niveau de la carte intercommunale au travers de nos représentants au sein de la CDCI qu'au niveau de l'urbanisme, de la présence postale ou encore de la consommation des espaces naturels et agricoles. Une émanation importante de l'amicale est la commission des communes rurales qui, spécifiquement, travaille sur les problématiques des petites communes. Enfin, notre amicale est l'interlocuteur privilégié auprès de nos partenaires. A titre d'exemple, nous avons élaboré suite à la tempête de 2009 une convention de partenariat avec le SDEE, ERDF et nous, pour une meilleure réactivité et l'identification de correspondants dans chacune de nos communes.

L'amicale pour finir, c'est aussi heureusement de la convivialité. Nous sommes en terre radicale ou le parlé ensemble quelles que soient nos différences, est une règle absolue. Ainsi, chaque année, nous partons en voyage d'études. Ces voyages sont très appréciés, car, outre le plaisir du voyage, nous y découvrons d'autres modes de fonctionnements et d'administration, pouvons-nous faire une meilleure idée de la place de notre pays dans les pays visités, notamment d'un point de vue économique. D'année en année, ce sont plus de 60 maires qui participent à ces voyages au cours desquels opposants la veille, nous nous rassemblons fraternellement.

Bien entendu, nous avons notre congrès des maires annuel. Beaucoup d'entre vous font le déplacement parisien de la porte de Versailles. Je vous y invite tous formellement cette année. 2011 est une année particulière qui va voir le renouvellement de nos instances et vous avez, puisque vous êtes maires, le droit de vote. J'invite ceux qui ne feraient pas le déplacement, à transmettre leurs pouvoirs en fonction de vos sensibilités soit à Gérard GOUZES, soit à moi-même. Le Lot-et-Garonne doit aussi à cette occasion montrer son attachement démocratique et se prononcer (vous avez jusqu'au 5 novembre pour nous transmettre vos pouvoirs).

Enfin pour conclure, l'amicale des maires, c'est un exécutif qui travaille. Nous nous retrouvons pour travailler et prendre les décisions tous les 2 mois. Je félicite et remercie celles et ceux qui s'impliquent avec moi pour que vive

l'amicale des maires du Lot-et-Garonne, pour que s'épanouissent ses maires et surtout pour que nos administrés puissent en bénéficier.

Je souhaite un très joyeux anniversaire à notre Amicale des maires et lui souhaite longue vie.

### **Remise des médailles par le Président de l'Amicale**

Gilbert FONGARO, maire le plus ancien dans le mandat. Maire de Pont du Casse sans discontinuité depuis 1965.

Raymond SOUCARET, doyen d'âge des maires du 47. Maire de Francescas depuis 1968.

Marie DUPIOL, maire la plus ancienne dans le mandat. Maire de Bouglon depuis 1989.

### **Remise d'une corbeille gourmande par Christine BONFANT-DOSSAT**

Le plus ancien maire, Marcel PETIT, maire de Frespech, âgé de 100 ans n'a pu être parmi nous aujourd'hui.

Nous remettons une corbeille à son benjamin âgé de 94 ans : François RENAUT, ancien maire d'Ambrus de 1977 à 2008.